

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-André Laforest, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le mercredi, 20 mai 2026, à 19 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2026

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 20 mai 2026;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Mandat à la firme PFD Avocats pour le dossier matricule: 9323-59-3988;
5. Embauche au poste de mécanicien;
6. Autorisation pour aménagement d'un terrain de basketball;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents mesdames les conseillères Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Séguin et André Laramée, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Richard.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-André Laforest, assiste à la séance.

Sont absents au cours de la présente séance, madame la conseillère Lynn Manconi et monsieur le conseiller Mark D. Goldman.

(1.)
2026.05.176

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2026

Le quorum étant constaté, il est 19 h 00.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance extraordinaire du 20 mai 2026, soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2026.05.177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mai 2026, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2026.05.178

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2026.05.179

MANDAT À LA FIRME PFD AVOCATS POUR LE DOSSIER MATRICULE : 9323-59-3988

CONSIDÉRANT que les propriétaires au matricule numéro : 9323-59-3988 ont déposé une demande introductive d'instance en injonction et en dommages auprès de la Cour supérieure, dossier numéro 560-17-002582-267;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve doit être représentée par un avocat pour la défense de ce dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme PFD Avocats dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

De mandater la firme PFD Avocats pour représenter les intérêts de la Municipalité de La Minerve dans le dossier déposé auprès de la Cour supérieure numéro: 560-17-002582-267, par les propriétaires du matricule numéro : 9323-59-3988. Les coûts liés au mandat octroyé à la firme PFD Avocats ne devant pas excéder la somme de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(5.)
2026.05.180

EMBAUCHE AU POSTE DE MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage récent au poste de mécanicien ainsi que la candidature reçue et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller André Laramée
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'embaucher monsieur Charles Lefort au poste régulier à temps plein de mécanicien, avec date de début d'emploi au 1^{er} juin 2026, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(6.)
2026.05.181

AUTORISATION POUR AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASKETBALL

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les minervois d'avoir accès à un terrain de basketball et l'espace disponible à la Place des Loisirs;

CONSIDÉRANT la vérification budgétaire effectuée par la direction générale et leur recommandation de financer ce projet à même le fonds parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'aménagement d'un terrain de basketball à la Place des Loisirs.

D'autoriser l'achat de deux paniers de basketball, au coût de TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (3 400 \$), plus les taxes applicables, et d'affecter le fonds parcs et espaces verts pour défrayer cette dépense.

D'accepter la soumission de Pavage Mont-Tremblant pour l'asphaltage du terrain de basketball, au coût de ONZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (11 682 \$), plus les taxes applicables, et d'affecter le fonds parcs et espaces verts pour défrayer cette dépense.

ADOPTÉE

(7.)

PÉRIODE DE QUESTIONS

(8.)
2026.05.182

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance soit levée à 19 h 04.

ADOPTÉE

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier